

## Propositions d'aménagement pour le projet agroécologique de l'agriparc du Mas Nouguier



Commanditaire

Ville de Montpellier

Lieu

Montpellier, département de l'Hérault, France

Dates de réalisation

2017

Nombre de jours-experts

19 jours

Expert mobilisé

Olivier Hébrard

### OBJECTIF

Réalisation d'un diagnostic global agroécologique du site. Propositions d'aménagements avec un focus sur la gestion des sols et de l'eau, la préservation et le renforcement de la biodiversité.

### CONTEXTE

En 2008 la ville de Montpellier a acquis le Mas Nouguier, un domaine de 21 ha sur lequel elle a avant tout souhaité préserver un paysage agricole et maintenir une activité viticole. Cependant, la municipalité a voulu aller plus loin que la simple protection du patrimoine local, et en faire un « agriparc », un parc agricole en zone urbaine qui s'inscrit dans une démarche environnementale et didactique. L'agriparc du Mas Nouguier vise ainsi à maintenir une dynamique agricole urbaine, proposer une offre de produits locaux de qualité, préserver les paysages et la continuité écologique et améliorer le cadre de vie. C'est dans ce contexte que Terre & Humanisme a été sollicité, en 2016, pour accompagner la réflexion sur l'aménagement du site, dans une perspective agroécologique.

### MÉTHODOLOGIE

1. Réunions avec les divers protagonistes du projet, de manière à bien définir les besoins et les attentes de chacun
2. Étude de terrain : diagnostics pédologiques, relevés de végétation (observation des plantes bio-indicatrices et de la végétation pérenne), analyse de la topographie et du contexte hydrologique, relevé des infrastructures agroécologiques (IAE), etc
3. Réalisation d'un double rapport, écrit et cartographique
4. Appui ponctuel aux aménagements mis en place

### LIVRABLES

- Rapport écrit (37 pages)
- Rapport cartographique (286 pages)

### RÉSULTATS

Le plan d'aménagement tient compte des atouts et contraintes techniques du lieu et des aspirations des parties prenantes : municipalité, acteurs de l'ESS, habitants du quartier. Il inclut en particulier des stratégies de réhabilitation de parcelles pour des jardins partagés et familiaux, l'aménagement de parcelles maraîchères et viticoles, la plantation de haies et d'associations agroforestières.

Suite à l'expertise de T&H, la municipalité a mis en place des jardins partagés et planté des haies diversifiées ainsi que des joualles (association linéaire de fruitiers, de raisin de table, et d'arbustes). Sont également en cours la réhabilitation d'une parcelle d'un hectare en vue de la mise en place de jardins familiaux et la préparation d'une parcelle maraîchère.

La restauration de la fertilité de cette surface pourra se faire comme suit, avec adaptation selon saison :



Immédiatement après l'arrachage de la vigne, du compost, de préférence d'origine animale (bovin si possible), devra être épandu en grande quantité. À raison d'un épandage conséquent de 100 T/ha de compost sur 30 cm, 50 tonnes seraient nécessaires (idéalement, quantité à préciser suite à une analyse de sol).

Puis, un engrais vert sera à semer dans la foulée. Celui-ci devra se composer de graminées, de légumineuses et de crucifères. Le choix des essences devra être défini selon :

- les observations de l'état du sol suite à l'arrachage des pieds de vigne
- la période de semis
- le délai de repos qui sera possible